

Simon Cobiana

Avocat au Barreau
Constantine

Telephone 25.15

le 23 Août

1941

A Monsieur le Préfet

du Département de Constantine

Monsieur le Préfet,

En exécution de la loi du 2 Juin 1941 prescrivant le recensement des Juifs, rendue applicable à l'Algérie par le Décret du 18 Juillet 1941, j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les renseignements prescrits par l'Art. 1er de la dite loi;

1°- Je suis Juif au regard de la loi du 2 Juin 1941.

2°- Je suis Citoyen Français comme étant fils d'un Français ayant acquis sa nationalité et sa citoyenneté par suite de sa naissance sur le sol français, comme descendant d'étranger.

3°- Je suis né à BONE le 20 Janvier 1889.

4°- Je suis marié et père de 6 enfants dont 2 mineurs et trois anciens combattants.

5°- Je suis Avocat au Barreau de Constantine depuis Décembre 1909.

6°- Je possède a)- Une maison à usage d'habitation personnelle 9 Rue Denfert-Rochereaux Constantine, b)- une maisonnette arabe, 7 rue Varna Constantine (rapport brut 500frs par mois c)- une villa sise à Bugeaud arrondissement de BONE.

7°- Comme biens meubles, je possède :

a)- Une automobile Delahaye actuellement sur cales.

b)- Le mobilier nécessaire à l'exercice de ma profession avec la bibliothèque et les livres nécessaires.

c)- A mon domicile, je possède le mobilier nécessaire à l'existence d'une famille nombreuse (Salle-à-manger, salon, chambre à coucher).

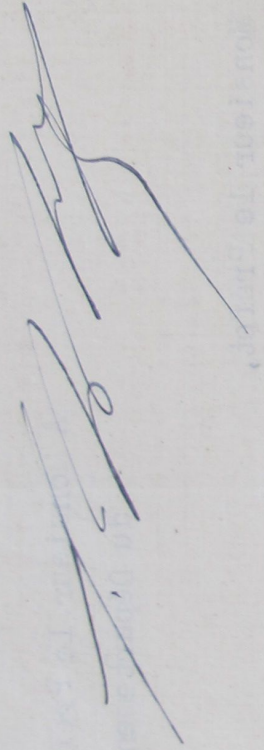
8°- Je possède également: a) deux montres en or, b) deux paires de bracelets en or, c) une bague en brillant (bague de fiançailles et quelques bijoux d'usage courant (montres de dame et de jeune fille).

9°- Mon compte en banque au Crédit Foncier révèle un dépôt à vue de 35.000frs.

15/07/2014

Je me tiens à votre disposition pour tous autres renseignements ou précisions complémentaires.

Agréé, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux.



Monsieur le Préfet,
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que j'ai l'honneur de vous adresser en vertu de l'article 10 de la loi du 10 août 1871 sur le régime des communes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Le 20 janvier 1909.

Le Maire, M. L. L.

Le Secrétaire, M. L. L.

Une copie de ce rapport est adressée à M. le Préfet de la Seine, à M. le Préfet de la Seine-Inférieure, à M. le Préfet de la Seine-et-Oise, à M. le Préfet de la Seine-et-Marne, à M. le Préfet de la Seine-et-Normandie, à M. le Préfet de la Seine-et-Provence, à M. le Préfet de la Seine-et-Rhône, à M. le Préfet de la Seine-et-Saint-Denis, à M. le Préfet de la Seine-et-Loire, à M. le Préfet de la Seine-et-Orléans, à M. le Préfet de la Seine-et-Indre, à M. le Préfet de la Seine-et-Vienne, à M. le Préfet de la Seine-et-Nièvre, à M. le Préfet de la Seine-et-Côte-d'Or, à M. le Préfet de la Seine-et-Bourgogne, à M. le Préfet de la Seine-et-Franche-Comté, à M. le Préfet de la Seine-et-Bretagne, à M. le Préfet de la Seine-et-Normandie, à M. le Préfet de la Seine-et-Provence, à M. le Préfet de la Seine-et-Rhône, à M. le Préfet de la Seine-et-Saint-Denis, à M. le Préfet de la Seine-et-Loire, à M. le Préfet de la Seine-et-Orléans, à M. le Préfet de la Seine-et-Indre, à M. le Préfet de la Seine-et-Vienne, à M. le Préfet de la Seine-et-Nièvre, à M. le Préfet de la Seine-et-Côte-d'Or, à M. le Préfet de la Seine-et-Bourgogne, à M. le Préfet de la Seine-et-Franche-Comté, à M. le Préfet de la Seine-et-Bretagne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Le 20 janvier 1909.

Le Maire, M. L. L.

Le Secrétaire, M. L. L.

Une copie de ce rapport est adressée à M. le Préfet de la Seine, à M. le Préfet de la Seine-Inférieure, à M. le Préfet de la Seine-et-Oise, à M. le Préfet de la Seine-et-Marne, à M. le Préfet de la Seine-et-Normandie, à M. le Préfet de la Seine-et-Provence, à M. le Préfet de la Seine-et-Rhône, à M. le Préfet de la Seine-et-Saint-Denis, à M. le Préfet de la Seine-et-Loire, à M. le Préfet de la Seine-et-Orléans, à M. le Préfet de la Seine-et-Indre, à M. le Préfet de la Seine-et-Vienne, à M. le Préfet de la Seine-et-Nièvre, à M. le Préfet de la Seine-et-Côte-d'Or, à M. le Préfet de la Seine-et-Bourgogne, à M. le Préfet de la Seine-et-Franche-Comté, à M. le Préfet de la Seine-et-Bretagne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Le 20 janvier 1909.

Le Maire, M. L. L.

15/07/2014